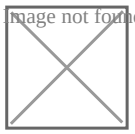

comment porter plainte contre un client de societe de nettoyage q

Par **anne6440**, le **19/01/2013** à **20:37**

Bonjour je suis salarie d une entreprise de nettoyage qui ma affecte sur un site a risque puisque notre referent site qui est le responsable de la securite nous demande regulierement des actes plu que douteux moi en tan que responsable de site il ma demander de virer des employee uniquement parce qu il le voulait ma mise regulierement en danger en me faisant escalader des meubles tres haut. Accuse tout le monde de vol met en scene des vols ramasser un article par terre deplacer un objet manger un bonbon tout est pretexte pour nous coller une tentative de vol il harcele les employee en se cachant dans les vetement pour les surveiller nous fouille regulierement sans nous avoir averti par ecrit et j en passe d autre mon employeur est venu regulierement il la virer et interdit de site le chef d equipe du secteur est venu et il a u le meme sort a ce jour tout les salarier ayant subi ce messieur ce sont reuni et nous voulons deposer plainte. Mais comment faire

Par **P.M.**, le **19/01/2013** à **21:12**

Bonjour,
Si c'est réellement une plainte que vous voulez déposer, vous avez plusieurs possibilités exposées dans ce dossier...
Il conviendrait bien sûr d'avoir des preuves des faits allégués...

Par **anne6440**, le **19/01/2013** à **22:16**

Merci de votre reponse je n ai pas de preuve il a toujour fait passer ses salete a faire par moi c est a moi qu il demande de virer les employee sauf deux qu il a virer lui meme parce qu elle lui ont repondu jai toujour contacter ma direction mais il n ont rien pu faire si ce n est me proteger ca menace supremeet qu il casserai le contrat ce qu il a fait d ailleur cela est tres complique. Et nous sommes perdu mes chef il a pri soin dz les agresse dans la seule piece qui na pa de camera nous avon vecu 2 ans d enfer je n ai pu sauver que 2 salarier qui ont demisionner et avec l aide d ami nous les avon fai embaucher ailleur

Par **P.M.**, le **19/01/2013** à **22:26**

Donc sans preuves, la plainte risque d'être classée sans suite et en retour une autre plainte inverse en dénonciation calomnieuse...

Par **anne6440**, le **19/01/2013** à **22:45**

Ok en deux mot il va rester impuni c est desolant

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés